



Paris, le 20 août 2014

Communiqué de presse

Un coût de la rentrée scolaire pour les familles encore en hausse malgré les apparences

Le pouvoir d'achat a toujours été une préoccupation majeure du CNAFAL qui l'appréhende directement dans son rapport avec le principe fondamental qu'est la dignité humaine : chacun doit pouvoir subvenir à ses besoins essentiels tels que le logement, l'énergie ou encore l'alimentation. Parmi les besoins essentiels des familles, il convient de ne pas oublier l'accès à l'éducation et à la culture sans laquelle la République n'en serait plus une. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le CNAFAL milite, depuis 35 ans, pour la mise en place d'un **revenu universel pour tous**, de la naissance à la mort, qualifié de **revenu social garanti**.

La difficulté croissante pour les familles de s'acquitter des frais liés à la scolarité est donc un thème cher au CNAFAL qui a suivi de près les résultats de différentes enquêtes annuelles, produites ici et là, sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6^{ème}. La hausse du panier moyen serait à hauteur de 2,17 %, soit un coût de 189,09 euros pour les familles des nouveaux collégiens.

Nous savions que le coût moyen de ces achats fluctue selon le type de magasin : il est moins important en hypermarché qu'en supermarché, ou en magasins spécialisés en fournitures scolaires. La hausse des prix des articles de sports est notable suivant le type de commerce où les achats sont effectués. Mais le CNAFAL a constaté que des petites librairies-papeteries de province faisaient des efforts et concurrençaient les hypermarchés, y compris en confectionnant elles-mêmes le panier de fournitures.

Face à cette situation, internet représente une alternative intéressante, l'étude démontrant que les prix y sont souvent moins élevés qu'en magasin. D'un autre côté, malgré des améliorations par rapport à l'année précédente, les articles proposés sont moins nombreux.

Ainsi, si l'ensemble des prix semble à la baisse, comme l'illustrent les données de l'observatoire des prix et des marges, il convient de relativiser cette tendance. Toujours est-il que le principal dispositif, l'allocation de rentrée scolaire qui n'est versée que sous conditions de ressources (3 millions de familles) n'augmentera cette année que de 0.7% comparé à une hausse de 1,2% à la rentrée 2013 et à une revalorisation exceptionnelle de 25% en 2012.

Le CNAFAL considère que l'ARS doit prendre en compte, par une augmentation significative, **les filières techniques et technologiques**, où les coûts de fourniture peuvent parfois dépasser les 1000 euros par enfant.

Et la rentrée étudiante ?

Il est difficile de ne pas parler de l'enquête des principaux syndicats étudiants, c'est-à-dire l'Union Nationale des Educations de France (UNEF) et la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE). Dans leur enquête annuelle, ils ont également constaté une **hausse du coût de la vie étudiante de 2%** selon le premier et de 1%, pour le second (les deux organisations ayant utilisés des indicateurs différents). L'explication réside ici dans le coût des dépenses liées au logement mais aussi par la hausse des cotisations à la Sécurité sociale et par celle des frais d'inscriptions. Dans ce contexte, les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Benoît Hamon et Geneviève Fioraso ont annoncé la revalorisation de « l'ensemble des bourses sur critères sociaux à hauteur de 0,7 % » en septembre. Bien, que supérieure à l'inflation, le CNAFAL (qui rejoint l'UNEF sur ce point) juge cette hausse insuffisante et souhaite la mise en place d'une véritable **allocation d'autonomie** pour tous les jeunes entre 18 et 25 ans, qu'ils soient étudiants, ou en apprentissage, ou en recherche d'emploi, ou en stage de qualification. 30% des étudiants ont un travail à temps plein pour pouvoir subvenir à leurs besoins et continuer des études, ce qui explique le taux d'échecs sur les deux premières années universitaires.

Enfin, le CNAFAL s'interroge sur la finalité d'une société française qui n'est pas capable d'entretenir sa jeunesse et de préparer son avenir, mais fait le choix d'une **économie de rentiers, en détenant la palme mondiale de la rémunération des actionnaires !**

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 87 37 16 64.

Jean-François Chalot,
Secrétaire Général,
07 89 05 54 64.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net